



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 septembre 2017, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2017
3. Nomination d'un membre à la Commission de la police du feu et de la salubrité en remplacement de Mme Valérie Schindler, démissionnaire
4. Nomination d'un membre au Comité scolaire de CESCOLE en remplacement de Mme Valérie Schindler, démissionnaire
5. Rapport et arrêté du Conseil communal relatifs à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les exercices 2018, 2019 et 2020
6. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 70'000.- pour l'uniformisation du système de cylindres dans les bâtiments communaux
7. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 165'000.- pour la réfection des installations électriques des pontons 7 et 8 du port d'Auvernier
8. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 69'000.- pour l'achat d'un tracteur pour le service de la voirie
9. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 240'000.- pour l'achat d'un véhicule de voirie multifonctions
10. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 807'000.- pour l'assainissement du réservoir d'eau potable des Racherelles
11. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 1'850'000.- pour l'assainissement des infrastructures souterraines, la réfection et l'installation d'aménagements routiers du secteur « chemin des Racherelles – chemin de la Nicole – avenue de Beauregard – chemin de Courberaye »
12. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 130'000.- pour la sécurisation des cheminements piétonniers et la mise en conformité des arrêts de bus sur la route de Sombacour à Colombier
13. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 130'000.- pour un réaménagement complet de la place de jeux à Auvernier
14. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 470'000.- pour l'acquisition et l'installation de poubelles de type « requin »
15. Réponse à la pétition « pour une réduction des nuisances en gare de Colombier »

16. Motion d'information sur les conventions et les engagements de la commune de Milvignes dans les syndicats intercommunaux du Théâtre régional de Neuchâtel et des patinoires de Neuchâtel»
17. Interpellations et questions
18. Communications du Conseil communal
19. Divers

Le président, **M. Olivier Steiner**, salue l'assemblée et informe avoir reçu un courrier de M. Christeian Steiner.

Il salue M. Stefano Pult (PLR), nouveau conseiller général, en remplacement de Mme Valérie Schindler.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **32** conseillers généraux.

9 sont excusés : Mmes et MM. J.-Ph. Favre, M. Navarro, M. Bauer, A. Decnaeck, I. Ehrbar, L. Godet, F. Gubler, G. Nicaty, A. Seiler.

Unanimité : **31** ; Majorité absolue : **16**.

2. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2017

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre à la Commission de la police du feu et de la salubrité en remplacement de Mme Valérie Schindler, démissionnaire

M. Christeian Steiner (PLR) propose la candidature de M. Stefano Pult, laquelle est acceptée tacitement par acclamations.

4. Nomination d'un membre au Comité scolaire de CESCOLE en remplacement de Mme Valérie Schindler, démissionnaire

M. Christeian Steiner (PLR) propose la candidature de M. Hugues Scheurer, laquelle est acceptée tacitement par acclamations.

5. Rapport et arrêté du Conseil communal relatifs à la désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les exercices 2018, 2019 et 2020

Le président informe que M. François Burgat se récuse pour ce vote étant donné que son bureau a soumis une offre. L'unanimité est donc à 30 pour ce point.

M. André Wuerth (Commission financière). Résultat du vote de la Commission financière : 3 pour, 2 abstentions et 1 récusation.

M. Philippe Egli (La Grappe). La proposition du Conseil communal de désigner la fiduciaire Müller, Christe et associés SA comme réviseur qualifié (au sens de l'article 727b CO) des comptes communaux pour les 3 prochains exercices est acceptée à

l'unanimité par La Grappe. Il a été relevé que cette société implantée de longue date à Neuchâtel est bien connue et sérieuse, qu'elle dispose des compétences légalement requises et, comme il avait été rappelé également en Commission financière, qu'elle avait été mandatée par le passé sous le nom alors de fiduciaire Müller et Christe SA à satisfaction de la commune de Bôle.

M. Daniel Etter (PLR). Le groupe PLR accepte dans sa grande majorité la proposition du Conseil communal pour le choix de l'organe de révision des comptes.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). Il s'agit d'une offre très compétitive et le cahier des charges est dicté par la loi. Le Conseil communal a donc choisi l'offre la plus avantageuse répondant aux critères de la demande. Le groupe PS/Les Verts accepte l'arrêté à l'unanimité.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

6. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 70'000.- pour l'uniformisation du système de cylindres dans les bâtiments communaux

M. André Wuerth (Commission financière). La Commission financière accepte cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Roberto Ronchi (Commission technique). Le temps des trousseaux de clés est révolu. La Commission technique est acquise à l'unanimité pour l'uniformisation du système de cylindres des bâtiments communaux.

M. Philippe Donner (PLR). Meilleure sécurité, gestion des clés simplifiée. Ces maîtres mots pour résumer la pertinence et le bien-fondé de la demande de crédit de CHF 70'000.-. Uniformiser le système des cylindres des bâtiments communaux permet de mieux contrôler les accès aux locaux et, comme l'efficacité de ce système déjà installé à Bôle est connu depuis plusieurs années, il est parfaitement logique d'étendre ce concept aux autres bâtiments communaux. Le groupe libéral-radical accepte à l'unanimité cette demande de crédit.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). De nombreuses clés ont disparu au cours des années, ou sont restées en main de sociétés ayant utilisé les différents lieux. Le personnel occupé à l'entretien de ces bâtiments doit se charger d'un nombre de clés impressionnant. Au vu du nombre d'utilisateurs, internes ou externes des bâtiments administratifs, une gestion rationnelle et efficace de leurs accès assurerait non seulement une meilleure sécurité, mais également une nette amélioration pour les collaborateurs des services bâtiments, conciergerie et voirie. A ce jour, le village de Bôle possède un plan unique de fermeture pour l'ensemble de ses bâtiments. La gestion en est grandement facilitée et sécurisée et c'est donc ce modèle qui serait appliqué aussi à Auvernier et Colombier pour équiper prioritairement les accès extérieurs de l'ensemble des bâtiments. Les économies de temps, et donc d'argent, par cette gestion, ainsi que la sécurité accrue peuvent justifier l'investissement de CHF 70'000.- demandé. Cependant, écrire que le présent projet n'engendre aucune augmentation d'effectifs et de charges salariales ni de coûts administratifs laisse perplexe. La Grappe est très partagée et laisse ses conseillers généraux se déterminer à la lumière des commentaires des autres groupes et du Conseil communal sur ce sujet.

Mme Josette Schaer (Conseil communal). Il s'agit d'une phrase-type à intégrer dorénavant dans tout rapport lorsque la demande n'engendre aucun engagement de personnel supplémentaire.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). La demande de crédit de CHF 70'000.- pour l'unification des serrures a été acceptée à l'unanimité du groupe PS/Les Verts. Comme le système choisi est le même qu'à Bôle, les services communaux sont déjà formés et la mise en service du nouveau système ne devrait pas poser de problème.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté est accepté par 30 oui et 1 non.

7. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 165'000.- pour la réfection des installations électriques des pontons 7 et 8 du port d'Auvernier

M. Claude Rossier (Commission port et rives). Une séance extraordinaire de la Commission a eu lieu avant les vacances concernant ce problème d'électricité. Vu les graves problèmes qui ont eu lieu à Neuchâtel et à La Neuveville ces dernières années, et en particulier le printemps dernier, la Commission est tout à fait favorable à ces transformations électriques dans le port d'Auvernier.

M. André Wuerth (Commission financière). La Commission financière approuve à l'unanimité la demande de crédit.

M. Mauro Vida (PS/Les Verts). Certains membres de la Commission technique ont été surpris de ne pas avoir été consultés sur ce point très technique de cette remise aux normes. Il est relevé que la réserve du port diminue fortement et n'est plus autant alimentée qu'avant la fusion vu le nombre élargi de bénéficiaires de tarifs préférentiels. Enfin, il est aussi relevé que le ponton 6 n'a pas d'électricité et que les travaux sont reportés, mais que s'ils venaient à être remis à l'ordre du jour, il faudrait songer à l'alimentation par panneaux solaires de cette installation, voire des trois pontons. Le PS/Les Verts accepte ce crédit dans sa grande majorité.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). La sécurité des citoyens et de tous les utilisateurs des installations publiques de la commune tient à cœur à La Grappe. En conséquence, même sans obligation légale, cet investissement paraît tout à fait justifié. Financièrement, l'objet ne soulève pas de questions, puisque, finalement, il sera payé par les utilisateurs des installations. Enfin, techniquement, c'est la meilleure des alternatives proposées. La Grappe accepte le rapport et l'arrêté.

M. Pierre-Jean Erard (PLR) intervient à titre personnel. Lors des derniers accidents mortels qui ont eu lieu, les communes du Littoral ont relevé ce qui pouvait les provoquer au niveau de leurs propres installations. La commune de Milvignes a dit s'être équipée de détecteurs de courant de fuite, ce qui est la meilleure protection.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté est accepté par 30 oui et 1 abstention.

8. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 69'000.- pour l'achat d'un tracteur pour le service de la voirie

M. André Wuerth (Commission financière). La Commission financière approuve l'achat de ce tracteur à l'unanimité.

M. Mauro Vida (Commission technique). La Commission technique a débattu des points 8 et 9 de l'ordre du jour, soit l'achat de véhicules de voirie pour des montants de CHF 69'000.- et CHF 240'000.-. Le tracteur Iseki à CHF 69'000.- sera surtout utilisé pour le chargement/déchargement de divers objets durant toute l'année. Le déneigement est aussi prévu avec ce véhicule, mais uniquement pour les trottoirs, et la sous-traitance des trottoirs n'est pas envisageable par une entreprise tierce. Le véhicule actuel a des coûts élevés d'entretien qui s'élèvent à CHF 10'000.- par année. Les anciens accessoires sont compatibles avec le nouveau véhicule, car c'est le même, mais les accessoires sont aussi usés et en fin de vie, donc il faut aussi en acquérir de nouveaux. Les prix présentés sont des prix TTC. La Commission accepte le crédit de CHF 69'000.- à l'unanimité.

Concernant le point 9, le véhicule de voirie type « Porte-outils » polyvalent, de préférence de fabrication suisse à CHF 240'000.- devra avoir une largeur max de 180 cm pour pouvoir transiter sur les routes serrées d'Auvernier. Il pourra être utilisé pour la pose/dépose de différentes bennes, d'une saleuse, d'une lame à neige. Il sera équipé d'un aspirateur à feuilles pour l'automne. Il sera aussi utilisé pour toutes les pelouses, terrains herbeux et terrains de football de la commune. Il sert aussi à l'arrosage. Une reprise de l'ancien véhicule sera demandée à une valeur estimée à CHF 10'000.-. Ce véhicule est fabriqué à 80% en Suisse et un mécanicien du service après-vente est situé à moins d'une heure de Milvignes, ce qui en fait aussi un avantage. Ces deux dépenses sont prévues au plan des investissements sur 2017 et 2018. La Commission accepte le crédit de CHF 240'000.- dans sa grande majorité.

M. Claude Rossier (PLR). Le groupe PLR est entièrement favorable à l'achat, le tracteur actuel étant vraiment en bout de course.

Mme Sylviane Robert Volpato (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts a trouvé intéressant l'inventaire du parc de véhicules et leurs caractéristiques. Dans le rapport, il est fait mention des coûts élevés des véhicules actuels, sans toutefois préciser ces coûts, ce qui a paru un peu incomplet. Toutefois, afin que la population puisse bénéficier de routes correctement dégagées, le groupe accepte à l'unanimité cet arrêté.

M. Daniel Bena (La Grappe). Si, sur le principe, La Grappe n'est pas opposée à cette acquisition, elle regrette que le rapport d'expertise ne soit pas communiqué. L'annexe au rapport démontre que la commune a principalement des tracteurs de la marque Kubota. Il paraîtrait bienvenu que, pour des questions de cohérence et de maîtrise des véhicules, de compatibilité avec le matériel existant, le choix se porte sur un tracteur de la marque Kubota. Malgré ces remarques, La Grappe vote favorablement cette demande de crédit.

L'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

9. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 240'000.- pour l'achat d'un véhicule de voirie multifonctions

M. André Wuerth (Commission financière). La Commission financière approuve à l'unanimité cette demande de crédit.

Mme Sylviane Robert Volpato (PS/Les Verts). Avec les mêmes remarques que celles formulées au point 8, le groupe PS/Les Verts accepte à l'unanimité cette demande de crédit.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté est accepté par 30 oui et 1 non.

10. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 807'000.- pour l'assainissement du réservoir d'eau potable des Racherelles

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Le Conseil communal souhaite revenir sur les considérations qui ont présidé au dépôt de cette demande. La question de l'avenir du réservoir des Racherelles était une des priorités marquées lors de la fusion des communes. Afin de répondre à cette priorité, le Conseil communal précédent a déclenché une évaluation des différentes options stratégiques pour l'alimentation en eau potable du village d'Auvernier, par l'entremise du bureau d'ingénieurs Mauler SA.

Cette évaluation a débouché sur un rapport qui relevait 3 options possibles :

1. Le maintien et la mise en conformité des deux réservoirs : la finalité étant que la Commune ne change rien au fonctionnement actuel du réseau d'Auvernier, mais doit réaliser des investissements importants. D'abord l'assainissement du réservoir des Racherelles, puis dans un avenir proche l'assainissement du réservoir des Virettes et également le remplacement d'une conduite de liaison entre ces deux réservoirs, qui date de 1956 et est en fonte grise.
2. L'abandon des Virettes et la mise en conformité des Racherelles : cette variante nécessite l'assainissement du réservoir des Racherelles, mais également l'installation de matériel de télégestion pour rendre l'interconnexion avec Corcelles-Cormondèche parfaitement fonctionnelle, ainsi qu'un bouclage à l'Avenue de Beauregard et une installation de conduite dans le chemin de la Nicole. Cette variante comporte une taxe pour le passage dans les équipements Corcelles-Cormondèche, un coût évalué à hauteur de 6 centimes par m³ d'eau.
3. L'abandon des deux réservoirs : cette variante change complètement le fonctionnement actuel et peut être composée de plusieurs sous-variantes : par exemple l'alimentation intégrale du village d'Auvernier par Corcelles-Cormondèche, ou l'alimentation du réseau supérieur d'Auvernier par Corcelles-Cormondèche et la partie inférieure par Neuchâtel, via l'interconnexion de la route des Clos ou encore la création d'une interconnexion avec le réseau de Colombier, qui ne pourrait alimenter que le réseau inférieur d'Auvernier. Mais cette variante requiert la nécessité d'une modélisation du réseau d'Auvernier et des réseaux voisins pour définir toutes les conséquences techniques et financières. Cette variante présente des coûts d'étude très importants, sans pouvoir garantir à l'avance que la solution sera plus économique qu'une des deux autres. Elle implique également des modifications hydrauliques majeures et des travaux probablement conséquents, avec des changements de diamètre de conduites existantes.

A noter encore que le rapport contenait un certain nombre de considérations techniques portant notamment sur la capacité de défense incendie du village, qui aujourd'hui, dans les zones de risque 2 et 3, soit l'est de la zone d'ancienne localité et la zone d'ancienne localité et le sud du village, est déficitaire. Un déficit variant entre 1'000 et 2'000 litres par minute, selon les endroits. En outre, une réserve incendie d'environ 400 m³ doit être garantie, pour l'ensemble du village. Ce rapport a été soumis à la Commission technique, à l'occasion de la séance du 15 novembre 2016. Après discussion, la Commission technique avait accepté le principe de l'assainissement du réservoir des Racherelles, sans pour autant décider si la variante 1 ou la variante 2 était retenue, ce choix excluant la variante 3. Charge au Conseil communal d'établir la meilleure stratégie pour l'assainissement ou la création d'un nouveau réservoir. A ce moment, la Commission technique avait déjà été informée, par l'entremise du plan des investissements que le montant à consentir pour cet assainissement oscillerait entre CHF 500'000 et CHF 1'000'000.-. Partant de cette décision, le Conseil communal a choisi de porter en avant ce projet et a mandaté le bureau Mauler SA. Le bureau s'est par ailleurs tenu à disposition pour travailler « à titre d'auteur », ce qui signifie qu'il avait tout intérêt à présenter la variante d'assainissement la plus réaliste possible, sachant qu'il ne percevrait d'honoraires que dans le cas où un crédit serait accordé par le Conseil général. Ainsi que le veut le fonctionnement ordinaire, la Commission technique a été consultée sur le projet d'assainissement tel qu'il est présenté. Cette Commission était partagée, mais tout de même favorable à la majorité des membres. Ce partage d'avis portait sur le type d'assainissement, non pas sur la variante choisie, puisqu'elle avait été sélectionnée à l'occasion du mois de novembre 2016. En effet, il a été reproché au Conseil communal de conserver un réservoir qui excède la consommation journalière du village d'Auvernier, chiffrée à environ 250 m³. Il aurait fallu supprimer la cuve de 400 m³ et diviser celle de 600 m³ en deux pour remplir les exigences techniques de la SSIGE. Le Conseil communal a pris la décision de demander un complément d'analyse au Bureau Mauler SA, afin de chiffrer cette possibilité. Il en ressort qu'une économie d'environ CHF 120'000.- sur le crédit demandé serait réalisable sans assainir la cuve de 400 m³. Mais, la division de la cuve de 600 m³ en deux cuves distinctes induit des coûts supplémentaires à hauteur d'environ CHF 132'000.-. Soit un surcoût total de CHF 12'000.-. A cela, il convient encore d'ajouter que pour assurer la pérennité de l'ouvrage il faudrait supprimer complètement la cuve de 400 m³, soit un coût supplémentaire de CHF 95'000.-. Ainsi, un réservoir réduit à 600 m³, qui correspondrait mieux aux besoins d'Auvernier, engendrerait un surcoût d'environ CHF 107'000.-, portant le crédit présenté à un total de CHF 914'000.-. Ce sont toutes ces raisons et l'appui de la Commission technique qui ont poussé le Conseil communal à présenter cette demande de crédit. Cette demande de crédit est certes importante et exclut, pour partie, une vision régionale de l'alimentation en eau du village d'Auvernier, mais les nombreuses inconnues et les coûts très importants d'une étude de modèle des réseaux d'Auvernier et des réseaux avoisinants ont été pris en compte.

M. Jean-François Künzi (Commission technique). La Commission, après avoir effectué, durant l'été précédent, une visite du réservoir, s'est déjà penchée une première fois sur le problème, lors de sa réunion du 15 novembre 2016. Elle s'est prononcée alors clairement pour l'assainissement de l'ouvrage, priant le Conseil communal de compléter son étude et son rapport dans ce sens.

Réunie le 22 août dernier, la Commission a pu observer que:

- Le SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires), après avoir patienté depuis 2011, exige que le réservoir qui ne correspond plus aux normes actuelles soit mis en conformité ;

- Les travaux portent essentiellement sur les extérieurs, le local technique, le local d'introduction, l'installation électrique. Aujourd'hui, on accède, sans aucune difficulté, à l'ouvrage. On y déplore des actes de vandalisme. On pouvait même introduire des substances nocives dans les cheminées ;
- Les deux cuves sont en bon état. En supprimer une comme l'ont suggéré des commissaires ne réduirait pas les coûts, au contraire ;
- Dans le contexte climatique actuel - canicules et sécheresse à répétitions - il faut se garder d'hypothéquer l'avenir ;
- Le réservoir des Racherelles a le mérite d'exister et d'assurer, à la Commune, une certaine indépendance ;
- La micro-turbine qui ne produit pas l'énergie souhaitée sera enlevée.

La Commission, par 5 voix contre 3 et une abstention, recommande d'accepter le rapport et la demande de crédit de CHF 807'000.-.

M. André Wuerth (Commission financière). La Commission financière approuve ce rapport à l'unanimité.

M. Christeian Steiner (PLR). Le groupe PLR s'est interrogé sur le bienfondé de la décision de la Commission de renoncer à la possibilité de se raccorder à la Commune de Corcelles-Cormondèche. Effectivement, il faudrait poser environ 200-250m de tuyaux pour relier le réseau d'eau de Corcelles aux Racherelles. Il serait également possible de faire un bouclage du côté de la Nicole sur le réseau d'eau de Corcelles. Supprimer cette variante, c'est aussi supprimer peut-être une possibilité d'économies, même si aujourd'hui celle-ci n'a pas été chiffrée. Présenter séparément les projets des points 10 et 11 soulève un dilemme, car ceux-ci peuvent être couplés. Pour cette raison, le groupe PLR propose une non entrée en matière et le renvoi des rapports relatifs aux points 10 et 11.

M. Philippe Bärfuss (PS/Les Verts). Il y a 15 ans, cet objet était déjà vétuste. Aujourd'hui, il n'est plus conforme, selon le rapport du SCAV. Non seulement la question de la qualité de l'eau est essentielle, mais celles de la défense incendie et de l'autonomie le sont tout autant. En outre, il a été confirmé que l'octroi de ce crédit n'engendre pas d'augmentation du coût de l'eau.

M. Robert Gygi (La Grappe). Vu l'importance de l'eau potable et l'obligation de rénover et mettre aux normes ce réservoir, La Grappe accepte ce crédit dans sa majorité. Le rapport est très détaillé. Les travaux à faire ont été étudiés par des professionnels et le Conseil communal.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Le fait d'abandonner la seule source d'énergie renouvelable de la commune est une triste nouvelle et il faut espérer que le Conseil Communal trouve d'autres alternatives au plus vite. Il est quand même regrettable que le dossier de l'alimentation en eau du village d'Auvernier n'ait pas été traité dans son ensemble afin d'avoir une vision globale. Par contre, il est demandé au Conseil Communal si le fait de puiser CHF 300'000.- sur CHF 940'000, soit le tiers, dans la réserve pour financer une partie des travaux ne risque pas faire monter le prix de l'eau dans le futur.

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Concernant le prix de l'eau, le calcul a été effectué. Cela n'aura pas d'impact sur le prix de l'eau immédiat. Il est clair toutefois que le prix de l'eau aujourd'hui doit être revu pour la commune parce qu'il est trop bas. Aujourd'hui, c'est le fonds de l'eau qui est utilisé pour financer le fonctionnement de l'eau en général, ce qui n'est pas possible, puisque ce fonds doit être prévu pour des

investissements. Donc, en réponse, le fonctionnement en termes de prix de l'eau doit être revu, mais pas à cause de l'investissement demandé. D'autre part, le Conseil général a été invité à ne pas voter l'entrée en matière, afin de pouvoir lier les deux rapports et de les présenter au mois de novembre. Aujourd'hui, il est possible de dire que cette solution-là n'est pas envisageable, car il est impossible de présenter une modélisation complète du réseau d'eau d'Auvernier au mois de novembre. Les ingénieurs qui ont travaillé sur ce projet ont été contactés et eux-mêmes disent ne pas avoir les compétences pour le faire. La modélisation d'un réseau d'eau est quelque chose de complexe, qui nécessite, en outre, pour être sûr de ne pas prendre de mauvaises décisions techniques ou financières, de prendre en compte également les données techniques des réseaux alentours. Le village d'Auvernier est en pente, laquelle induit nécessairement de fortes pressions dans les canalisations et la commune doit en tenir compte pour la desserte d'eau. Le fait de demander une modélisation du réseau est tout à fait envisageable, mais représente un coût d'étude important, qui selon les ingénieurs, ne permet pas d'assurer que le coût de la variante finale, à savoir la suppression des deux réservoirs, est plus avantageuse que la variante 2 ou la variante 1. Enfin, le fait de refaire le réservoir des Racherelles n'exclut pas du tout une interconnexion avec un autre réseau, puisque la variante 2, précisément, prévoit la possibilité d'une interconnexion avec Corcelles-Cormondèche.

M. Pierre-Jean Erard (PLR) souhaite présenter une sorte de rapport de minorité de la Commission technique. Concernant l'alimentation en eau, le point le plus important est moins les coûts que l'alimentation sécurisée. Une alimentation sécurisée veut dire pouvoir s'approvisionner à plusieurs emplacements et qu'une panne à un emplacement peut être compensée par une alimentation depuis d'autres emplacements. La variante 1 permettrait une alimentation sécurisée. Elle consiste à travailler encore avec le pipeline, soit le réservoir des Virettes, qui est très contesté. Ce point a été discuté et, en l'absence de décision, le choix des variantes 1 et 2 est resté ouvert, tandis que la variante 3 a été éliminée. Une capacité de 1000 m³ est trop importante, 600 m³ suffisent largement. Quand il y a trop d'eau, sa qualité se perd, l'eau risque de devenir stagnante et de nécessiter des traitements supplémentaires. Aujourd'hui, le Conseil communal a fourni les renseignements nécessaires et renvoyer les deux projets n'apparaît plus nécessaire. Un amendement pourrait être déposé, proposant une variante à un réservoir contre une variante à deux réservoirs.

A la demande de M. Christeian Steiner (PLR) le président accorde une interruption de séance de 5 minutes.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts) fait un commentaire sur la volumétrie. Celle-ci est effectivement aujourd'hui potentiellement trop importante, mais il serait possible de baisser les niveaux et de faire ainsi des économies au niveau de la ventilation.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 15 oui, 13 non et 3 abstentions.

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 17 oui, 10 non et 4 abstentions.

11. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 1'850'000.- pour l'assainissement des infrastructures souterraines, la réfection et l'installation d'aménagements routiers du secteur « chemin des Racherelles – chemin de la Nicole – avenue de Beauregard – chemin de Courberaye »

M. Yanick Bussy (Conseil communal). Le Conseil communal souhaite préciser deux éléments qui peuvent interpeller. Tous deux portent sur la conduite d'eau. En effet, le projet prévoit l'installation d'une conduite en fonte de diamètre nominal 200 millimètres sur 630 m. Concernant la matière elle-même, ce choix a été guidé par le gestionnaire de réseau d'eau de la commune, l'entreprise Eli10. Il y a évidemment une question d'unité de réseau, puisque l'Avenue de Beauregard est équipée de fonte. L'autre élément est une question de coût. En effet, à un diamètre inférieur à 150 millimètres, le PE est meilleur marché que la fonte. Toutefois, dès 150 millimètres, le coût s'équilibre et à plus de 150 millimètres la fonte devient meilleure marché que le PE. Dans ce cas de figure, comme le calcul du diamètre nominal n'est pas le même pour la fonte et pour le PE, il faudrait, pour équivaloir à une conduite en fonte de diamètre nominal 200 millimètres, poser une conduite en PE de diamètre nominal 250 millimètres. Ainsi, cela provoquerait un surcoût de CHF 7'000.-. Certes, CHF 7'000.- ne représentent pas grand-chose à l'égard de la totalité du projet, mais ramené à la mètres de la conduite d'eau potable, qui fera au total 630 m, cela représente tout de même un surcoût de CHF 11.10 par mètre. Concernant l'augmentation du diamètre de la conduite, celle qui fournit l'eau à ce tronçon est en fonte et d'un diamètre nominal de 150 millimètres, en conséquence la capacité de cette nouvelle conduite ne pourra pas être exploitée pleinement, mais il convient de prendre en compte plusieurs éléments. Cette nouvelle conduite ne va pas seulement au réservoir des Racherelles, elle dessert également les habitations jusqu'au bout de la route de la Gare, ainsi qu'au bout de la route des Clos. Les besoins en eau ont augmenté dans ces secteurs depuis la pose de la conduite initiale en 1956. Il n'est sans doute par ailleurs pas nécessaire de revenir sur les problématiques de défense incendie et les déficits présents dans le village d'Auvernier, c'est également un moyen d'y répondre, progressivement. Le Conseil communal a toujours présenté des projets résolument tournés vers l'avenir. Le choix de cette augmentation de diamètre, et donc d'augmentation de desserte, va exactement dans cette direction. Le solde de la conduite de 1956 en fonte grise, devra un jour ou l'autre, mais dans un avenir déjà tangible, être changé, et à cette occasion, une augmentation de la capacité de cette conduite sera également proposée et permettra d'exploiter pleinement le potentiel de cette nouvelle conduite. Sur la question de la fonte ou du PE, les deux écoles se sont affrontées et continueront de s'affronter encore longtemps pour savoir ce qui est le mieux. Tous les critères sont attaquables et défendables. Aujourd'hui, le Conseil communal souhaite faire confiance au gestionnaire de réseau d'eau, de fait, il est raisonnable d'adapter notre réseau à l'expérience des spécialistes.

M. Robert Ronchi (Commission technique). Ce sont de vieilles conduites ou câbles de plus d'un demi-siècle : câbles électriques en plomb et sous-dimensionnés, éclairage public défaillant, conduite principale d'eau en fonte ductile très fragile, système d'évacuation des eaux mixtes et cheminement des piétons non sécurisé. La Commission s'est interrogée sur le bienfondé de la pose de conduites en fonte pour l'eau de boisson, toutes les nouvelles conduites sur le territoire d'Auvernier étant en PE. La Commission préavis favorablement ce projet et l'enveloppe qui s'ensuit à l'unanimité. Cette demande de crédit n'étant pas prévue en totalité dans les budgets, le plan

d'investissement est à modifier (ce qui a été fait) et d'autres projets doivent être reportés.

M. André Wuerth (Commission financière). La Commission financière approuve cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). Un projet immobilier doit être concrétisé dans le secteur et la commune doit entretenir ses infrastructures souterraines de manière à ce que celles-ci demeurent saines, voire en réaliser d'autres en cas de besoin. La sécurité n'a pas de prix, surtout lorsque des enfants sont concernés. Des aménagements sont sans doute nécessaires, mais ici il n'existe aucune commune mesure avec la sécurité traitée au point suivant puisque pratiquement seuls les bordiers fréquentent ces chemins. Le groupe PS/Les Verts accepte l'entrée en matière et l'arrêté sanctionnant la demande de crédit.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). Il est à relever que le Conseil communal a tout mis en œuvre pour réaliser des économies en regroupant en un seul chantier tous les travaux nécessaires à court et moyen termes. Même les travaux de PGEE, initialement prévus plus tard, seront inclus. La sécurité des piétons n'a pas été oubliée. Celle des cyclistes pose moins de problèmes sur ces routes limitées à 30 km/h, où d'ailleurs l'espace manque pour réaliser des aménagements dédiés. Les solutions proposées sont pragmatiques, sans dépenses de prestige. À la fin des travaux, ce quartier aura toutes ses installations remises à neuf et répondant aux normes, et celles-ci devraient être fonctionnelles pour plusieurs dizaines d'années. La Grappe accepte cette dépense importante, mais pas pharaonique.

M. Christeian Steiner (PLR). Le groupe PLR a débattu longuement sur cet objet et le précédent puisqu'il était d'avis que les deux étaient couplés. Il s'agit ici de bien vérifier que les coûts ne sont pas surfaits. Le groupe PLR est d'avis que, le rapport précédent ayant été accepté, celui-ci doit l'être aussi.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés par 27 oui et 4 abstentions.

12. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 130'000.- pour la sécurisation des cheminements piétonniers et la mise en conformité des arrêts de bus sur la route de Sombacour à Colombier

M. Pierre-Jean Erard (Commission technique). Le projet soumis est un très beau projet en ce sens qu'il prend en compte la mobilité dans sa globalité et sous ses principaux aspects :

- la mobilité dure, la circulation automobile ;
- la mobilité souple, les transports en commun ;
- la mobilité douce, le trafic piétonnier.

La route de Sombacour est un tronçon de 750 mètres environ, qui s'étend du giratoire de la gare au carrefour au droit de l'Auberge du Cheval blanc, où sera créé le futur giratoire de Notre-Dame. Conçu comme contournement du village de Colombier, il a le statut de route cantonale et accueille un trafic de près de 10'000 véhicules par jour. La première partie du projet consiste à améliorer ce tronçon en regard des conditions actuelles de la circulation : redimensionnement des passages pour piétons, des îlots, adaptation des embouchures des chemins de Planeyse et des Epinettes par diminution

de l'évasement, pose d'un réhausseur et d'un passage transversal pour piétons. La deuxième partie du projet répond aux exigences émises à l'encontre des places d'arrêt de la ligne de bus : rallongement de la longueur, rehaussement de la hauteur, afin de donner accès aux chaises roulantes et aux poussettes, et aménagement de l'accès à ces arrêts qui, pour le moment sont fichés sur des pentes herbeuses. Enfin, le trottoir ouest va être aménagé sur toute sa longueur et rendu praticable à la mobilité piétonne. C'est déjà le cas de la partie allant du Chemin de Planeyse à l'auberge du Cheval blanc et ce sera fait pour la partie supérieure, du giratoire de la Gare au chemin de Planeyse. Il faut signaler que ce trottoir est très étroit par endroit, confiné entre la circulation intense de la voie et les haies que les propriétaires négligent d'entretenir. Considérant l'opportunité de la réalisation de ce projet et sa polyvalence en termes de mobilité, la Commission technique lui apporte un préavis favorable.

M. André Wuerth (Commission financière). La Commission financière approuve ce rapport à l'unanimité.

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts accepte cette demande de crédit et salue le fait que la ligne de bus 120 semble pérennisée. Le groupe espère que, dans les années à venir, d'autres arrêts de bus seront améliorés, en particulier celui du début de la rue des Vernes, et souhaite également que des abris bus avec des bancs soient prochainement installés aux endroits très fréquentés.

M. Philippe DuPasquier (PLR). Le groupe PLR a étudié avec intérêt ce projet visant à apporter sécurité aux piétons, ainsi que facilité d'accès aux usagers de TransN le long de la route de Sombacour. Ce projet, à fort accent mobilité douce, a rencontré le soutien du groupe PLR qui recommande de l'accepter.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). La sécurisation des cheminements de mobilité douce sur le territoire de Milvignes fait partie intégrante des préoccupations de la Grappe, qui a été mainte fois été interpellée par des citoyens soucieux de leur sécurité et de celle de leurs enfants. Le Conseil communal a opté pour une étude globale de cette route de transit très fréquentée, tant par les automobilistes que par les poids lourds, se refusant à répondre au coup par coup aux sollicitations de ses concitoyens. Le tronçon analysé est compris entre le carrefour de la route de la Gare et le carrefour Sombacour/rue Basse. Il est à relever que, bien que la route appartienne à l'Etat, tous les coûts relatifs aux aménagements concernant des mesures de sécurité sont à la charge des communes. Les mesures prévues pour améliorer la sécurité des piétons et favoriser l'accessibilité aux transports publics pour les personnes à mobilité réduite sont décrites dans le rapport. Mais concernant la mobilité douce, les cyclistes se plaignent aussi de la dangerosité de ce tronçon. Cette étude semble donc incomplète, induisant des solutions qui ne résolvent pas tous les problèmes connus aujourd'hui. Déçu de constater que le travail préliminaire ne répond pas aux attentes des citoyens, La Grappe s'oppose à l'entrée en matière de ce point en l'état.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal) présente les analyses et conclusions quant à l'évaluation d'une bande cyclable sur la route de Sombacour :

- La route de Sombacour fait partie du réseau cantonal (en traversée de localité) ;
- Dans la planification générale de la mobilité cyclable (PDCMC), la route de Sombacour n'est pas un itinéraire d'importance cantonale pour les vélos ;
- La largeur disponible sur la majorité de la route de Sombacour est d'environ 7m. Au vu de l'importance du trafic, du transit et de la part des poids lourds, il est très difficilement envisageable d'implanter une bande cyclable à la montée (normes VSS 201-202). Dans ce cas de figure, et pour implanter une bande cyclable, il faudrait

avoir la largeur nécessaire pour croiser un poids lourd avec un véhicule léger et un vélo, ce qui n'est malheureusement pas le cas ici ;

- Stratégiquement il serait plutôt cohérent de favoriser le trafic motorisé sur la route de Sombacour et la mobilité douce par la rue de la Gare (30km/h).

Ce dernier point devrait être confirmé par un plan de mobilité douce à l'échelle communale.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). A la lumière de la réponse du Conseil communal, la position de non entrée en matière de La Grappe sera commuté en une liberté d'entrée en matière.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 29 oui et 2 abstentions.

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 30 oui et 1 abstention.

13. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 130'000.- pour un réaménagement complet de la place de jeux à Auvernier

Mme Julie Roy (Commission culture, loisirs et sports). La Commission accepte le projet à la majorité, avec une abstention. La pertinence du réaménagement dans sa globalité de la place de jeux d'Auvernier est soulignée. La Commission se demande quelle sera l'utilisation des appareils de fitness. Dans d'autres communes, ces engins sont fortement plébiscités. Ce projet s'adresse donc à toute la population.

M. André Wuerth (Commission financière). La Commission financière approuve cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Mauro Vida (Commission technique). Cette place a subi beaucoup de déprédations et les jeux sont en fin de vie ou plus aux normes. Cette constatation amène le Conseil communal à une réflexion globale de cette place, y compris les accès pour les personnes à mobilité réduite. L'ajout d'engins de fitness permettra aux adolescents et adultes d'effectuer des exercices physiques sur cette place. L'idée d'un jardin potager participatif près de l'école sera aussi étudiée et proposée aux institutrices et instituteurs d'Auvernier. Les membres de la Commission acceptent cette dépense à l'unanimité.

M. Philippe Egli (La Grappe). Pour La Grappe unanime, un crédit de CHF 130'000.- est adéquat pour un rétablissement de la place de jeux d'Auvernier. Il est nécessaire du fait que la place était devenue inutilisable pour des raisons de sécurité et de vétusté. Le projet répond aux préoccupations des habitants, qui avaient été relayées par le groupe de La Grappe lors de la séance du 27 avril 2017. Le Conseil communal est donc remercié d'avoir pris rapidement les choses en mains. La place de jeux fait partie de l'offre touristique autour du port, de la plage, de la salle polyvalente, de commerces et d'établissements publics. Elle est aussi une offre incontournable pour les habitants. La remise en état de ce lieu de rencontres magnifiques et appréciées ne saurait être discutée. On profite d'y apporter des améliorations par l'aménagement d'un accès, de la pose de tables et d'appareils de fitness dans l'air du temps. La part de crédit touchant directement aux jeux a pu paraître modeste et disproportionnée au premier abord, CHF 20'000.- contre CHF 130'000.- pour le tout, mais elle se comprend puisqu'il ne s'agit que de remplacer certains jeux qui étaient largement amortis. La Grappe soutient sans hésiter cette demande de crédit.

M. Vincent Lapray (PLR). Le groupe PLR relève la nécessité de réaménager la place de jeux à Auvernier. Certains membres ont toutefois formulé des observations ou des regrets sur le point suivant : une baisse de l'offre destinée aux enfants, car il n'y a qu'un

seul nouveau jeu pour remplacer ceux qui ont dû être enlevés. Ainsi, une partie du crédit n'est pas utilisée uniquement pour les enfants, mais destinée à un public adulte, par la construction ou l'installation des appareils de fitness. Néanmoins, le groupe PLR accepte à une très large majorité ce rapport.

Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts apprécie que le Conseil communal mène une réflexion de fond sur toutes les places de jeux de la commune. Concernant la place de jeux d'Auvernier, le groupe salue particulièrement la garantie d'accessibilité de ce lieu intergénérationnel à toutes et tous par la mise en place d'un chemin d'accès et de mobilier urbain adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le souhait du Conseil communal de développer toujours plus la mixité des utilisatrices et utilisateurs du lieu en intégrant des appareils de fitness d'extérieur est un vœu louable. Le groupe PS/Les Verts est curieux d'en observer les résultats. Derrière ce beau projet de réaménagement complet, chiffré à CHF 130'000.-, que le groupe PS/Les Verts soutient, subsiste tout de même une question financière. En effet, actuellement, CHF 27'000.- sont alloués annuellement à l'entretien de l'ensemble des places de jeux de la commune. Sachant que la réfection complète d'une seule de ces places coûte CHF 130'000.-, le groupe PS/Les Verts propose d'augmenter le montant annuel alloué à l'entretien de l'ensemble des places de jeux. De cette façon, un réaménagement progressif et un entretien continu de l'ensemble des places pourra se faire sans nécessiter de demande de crédit supplémentaire à l'avenir.

M. Stefano Pult (PLR) intervient à titre personnel. Il se dit convaincu de la nécessité de rénover la place de jeux d'Auvernier, mais n'est pas d'accord avec les options choisies pour les raisons suivantes :

1. Il s'agit d'une place de jeux pour enfants, non pour adultes ;
2. Nous ne sommes pas dans une ville où les lieux de détente sont rares, mais dans un village qui a des hectares de parcs consacrés aux loisirs. Il n'y a donc aucune raison de concentrer et de mélanger les affectations ;
3. Il est contre-productif d'installer des places de pique-nique, les riverains sont déjà dérangés par les nuisances du week-end et les incivilités liées aux ordures et au bruit qui vont forcément générer des coûts supplémentaires ;
4. Il y a assez de places pour des engins de sport près des terrains de volley-ball au bord du lac ;
5. Il s'agit d'un crédit important qui est destiné à la rénovation de la place de jeux pour enfants et pas à la création d'un espace de détente pour adultes. De plus, deux jeux pour enfants ont été enlevés et un seul est remplacé.

M. Pult est d'avis qu'il est judicieux de revoir ce projet et de penser avant tout à ses principaux utilisateurs.

Mise au vote l'entrée en matière est acceptée par 28 oui et 3 non.

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 25 oui, 4 non et 2 abstentions.

14. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 470'000.- pour l'acquisition et l'installation de poubelles de type « requin »

M. Yanick Bussy (Conseil communal). CHF 470'000.- pour installer des poubelles de type « requin » sur le territoire communal est un montant important. Le Conseil communal en a conscience, c'est pour cela que la demande de crédit est fortement argumentée et appuyée de nombreux chiffres. La volonté du Conseil communal poursuit plusieurs buts distincts. D'abord, lutter contre les incivilités. Certes, seule une frange de

la population contourne la loi et dépose ses ordures ménagères dans les poubelles publiques, mais cette frange a passablement augmenté depuis l'introduction de la taxe au sac, il convient donc de faire cesser cette inégalité. Par ailleurs, plusieurs grandes villes ont déjà, pour tout ou partie de leur parc, fait le choix de s'équiper de poubelles publiques avec des limites d'insertion. On peut s'interroger de savoir pourquoi le Conseil communal ne souhaite pas procéder au remplacement progressif de son parc de poubelles publiques. D'une part, c'est ce qui est proposé dans cette demande de crédit, sur 4 ans, un temps court pour cette réalisation, mais aussi parce que les mauvaises habitudes ont la peau dure. Lorsque la Commune a fait le choix de poser stratégiquement des poubelles requins aux endroits les plus touchés par le dépôt d'ordures ménagères, les sacs se sont simplement déplacés un peu plus loin, dans la poubelle publique d'à côté. Pas de dépôt à même le sol ou sur la poubelle, non, toujours dans une poubelle publique, mais qui en permettait l'introduction. On peut également se demander pourquoi ne pas créer un système de fermeture ou de rétrécissement d'ouverture pour les poubelles. Parce que ce type d'invention a été testé, est très coûteux et ne fonctionne pas efficacement. Le Conseil communal a analysé différentes options, mais rien ne présente autant d'avantages pour ce type de lutte que la poubelle publique de type « requin ». Reste la question du coût, qui effectivement est élevé. Mais tous les modèles de poubelles sont chers. A ce jour, sur le territoire communal, environ 50 poubelles publiques arrivent en fin de vie. Il faudra donc les remplacer à brève échéance, ce crédit permettra de le faire et surtout d'uniformiser tout le parc, pour l'avenir. Cette acquisition, et plus spécifiquement l'accessoire intérieur qu'est la cuve en inox, ne sera, à la demande de la Commission technique, pas commandée à l'achat. En effet, un test sera réalisé sur 4 poubelles du parc pour en estimer le côté pratique et la fonctionnalité. Le résultat de ce test sera transmis à la Commission technique qui décidera s'il convient ou non d'en équiper tout le parc.

M. Robert Gygi (Commission technique). La Commission technique a longuement discuté de l'opportunité de remplacer les anciennes poubelles par ce type de poubelles requins. La Commission a demandé dans un premier temps d'installer ces poubelles requins sans le bac intérieur en inox, cher, lourd et devant être lavé assez souvent, et de le remplacer par des sacs poubelles. Les poubelles requins installées à la place de jeux d'Auvernier auront ce bac intérieur en test et, s'il s'avère utile, il pourra toujours être installé par la suite. Sur la somme totale, c'est une économie d'environ CHF 90'000.-. Cette somme va être répartie sur 4 ans et une partie des anciennes poubelles pourra être réutilisée sur les plages de la commune. La Commission dans sa majorité accepte ce crédit.

M. André Wuerth (Commission financière). La Commission financière approuve ce crédit à l'unanimité.

M. Philippe Bärfuss (PS/Les Verts). Il est impossible de mesurer l'impact financier d'une installation de ce type sur la quantité de déchets à récolter et de savoir s'il y aura retour sur investissement ou non. Ce qui est important, c'est que les employés de la voirie soient acquis à ce type de poubelles. Dans tous les cas, il faudra remplacer les poubelles qui deviennent vétustes et cette solution d'uniformisation est intéressante. Un point a été discuté, le rapport faisant mention « d'acier chromé ». Il ne s'agit cependant pas d'acier chromé, mais bien d'acier au chrome, donc d'inox, qui a une durée de vie de 30 ans et plus. L'acier chromé ne dure pas 30 ans. Ce point ayant été finalement éclairci le groupe PS/Les Verts approuve à l'unanimité cette demande de crédit.

M. Daniel Bena (La Grappe). Quelle magnifique idée de lutter contre les incivilités de quelques citoyens qui ne jouent pas le jeu d'acheter des sacs taxés pour les ordures incinérables. Pour ces quelques citoyens, qui déposent leurs déchets de ménage dans

les poubelles publiques, une demande de crédit de CHF 470'000.- est proposée. En cas d'acceptation de ce crédit les incivilités ne vont certainement pas diminuer. La Grappe s'est interrogée sur le bienfondé de faire payer CHF 50.- à chaque citoyen pour contrer les fraudeurs et sur le respect du principe de proportionnalité. Etant donné la hauteur du crédit demandé, La Grappe est très partagée.

M. Michel Vermot (PLR). Le groupe PLR, bien que sensible à la question des déchets et à l'esthétique des trois villages, considère que le prix unitaire des poubelles choisies est très élevé. Même s'il est prévu sur 4 exercices, un investissement de près d'un demi-million pour des poubelles paraît démesuré. D'autre part, rien ne prouve que les réfractaires deviendront ainsi plus disciplinés. Par conséquent, le groupe PLR ne soutient pas cette demande de crédit.

Mise au vote, l'entrée en matière est rejetée par 16 non, 14 oui et 1 abstention.

15. Réponse à la pétition « pour une réduction des nuisances en gare de Colombier »

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Le Conseil communal demande aujourd'hui le classement de cette pétition vu toutes les démarches que la commune a entreprises dans ce dossier. Toutefois, demander le classement de cette pétition ne signifie en aucun cas que le Conseil communal se désengage de ses responsabilités et qu'il ne va plus s'occuper du dossier. En effet, une séance a eu lieu cette semaine encore avec une représentante de SBB cargo, un représentant des infrastructures ferroviaires, un représentant du SAT et un représentant du SENE, afin de trouver une solution. Le SAT va très prochainement donner réponse quant à savoir qui de la Confédération, du Canton ou de la Commune a la compétence d'imposer des restrictions d'horaires aux CFF. Cette question a été soulevée par le SENE, afin de restreindre les horaires des transbordements de bois sur la place de la gare. Une fois ces informations obtenues, les pétitionnaires seront conviés à une séance pour qu'ils soient informés des résultats des démarches et de la suite qui sera donnée à ce dossier.

Mme Sylviane Robert Volpato (PS/Les Verts). Le groupe remercie le Conseil communal pour toutes les démarches effectuées dans ce dossier en vue de trouver une solution et il espère que les habitants du quartier en seront satisfaits. La pétition peut donc être classée.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Les démarches effectuées auprès des différents intervenants paraissent être des plus pragmatiques et ont mis en évidence que les compétences de la commune sont très limitées dans un tel dossier. L'autorité compétente pour ordonner des mesures et les faire exécuter est le Service de l'énergie et de l'environnement. La commune ne peut, en principe, que veiller à ce que ledit service soit régulièrement informé en cas de non-respect de ses exigences. Le groupe remercie pour le travail accompli et le rapport, mais juge prématuré de classer cette pétition en l'état, étant d'avis que l'opinion des pétitionnaires doit être intégrée dans le rapport. Si leurs attentes ne sont pas entièrement satisfaites, il faudrait les diriger vers des interlocuteurs plus à même de répondre à leurs préoccupations, voire même proposer l'aide de la commune. Pour La Grappe, c'est ainsi que ce travail pourra être clôturé.

M. Christeian Steiner (PLR). Le PLR est très satisfait des démarches engagées par la Commune en faveur de ces citoyens et des personnes qui ont signé cette pétition et l'affaire peut être classée.

Le classement de la pétition est accepté par 29 voix pour et 2 voix contre.

16. Motion d'information sur les conventions et les engagements de la commune de Milvignes dans les syndicats intercommunaux du Théâtre régional de Neuchâtel et des Patinoires de Neuchâtel

M. Christeian Steiner (PLR). Cette motion n'a pas pour but de supprimer les avantages ou les subventions pour le Théâtre ou les patinoires, mais il est opportun qu'après 17 ans, respectivement 33 ans, de soutien, ce qui a été décidé à l'époque soit remis sur le tapis. La configuration actuelle n'est pas la même qu'il y a 17 ou 33 ans et il est important que le Conseil général d'aujourd'hui sache ce qui a été pris en compte par ses prédécesseurs. D'autres communes se font actuellement la même réflexion et il ne faudrait pas que la commune de Milvignes soit dépourvue si deux ou trois communes venaient à quitter ces syndicats.

M. Philippe Egli (La Grappe). La Grappe a débattu de la motion proposée, demandant un certain nombre d'informations quant aux conditions de participation de la commune aux syndicats du Théâtre du Passage et des Patinoires du Littoral. Les réflexions ont suivi deux axes principaux. Premièrement, pour la majorité des questions posées, il est apparu que l'on faisait affront aux délégués dans les syndicats intercommunaux. Deuxièmement, il a été vu dans l'objet de l'étude demandée par les auteurs de la motion un choix parfaitement arbitraire. Très régulièrement, les conseillers généraux chargés de représenter la commune dans les syndicats font un rapport détaillé de la situation de chacun de ceux-ci. Les réponses à la plupart des questions posées ici peut être trouvée dans ces rapports, auprès des délégués directement, ou simplement dans les comptes de la Commune. De plus, des réponses se trouvent clairement et facilement dans les règlements adoptés en connaissance de cause par la commune ou celles d'Auvernier, Bôle ou Colombier. Le texte présenté à l'appui de la motion le révèle lui-même. On a par exemple pu identifier sans problème et avec raison que l'ancienne Commune de Bôle n'avait pas adhéré au syndicat intercommunal des Patinoires du littoral neuchâtelois. Un choix arbitraire, car si l'on veut se pencher sérieusement sur les relations entretenues par la commune avec les syndicats ou autres entités supra-communales, la Grappe ne voit pas pourquoi on se limiterait à deux objets isolés, comme cela est proposé. En conclusion, La Grappe n'est en principe pas favorable à cette motion. Cependant, s'il faut charger le Conseil communal de réunir des informations utiles, que ce soit de manière cohérente et de façon à avoir une vraie vue d'ensemble de la situation. C'est pourquoi, la Grappe propose que le texte de la motion soit amendé dans ce sens.

Proposition de terminer le texte de la motion comme suit :

« Le Conseil communal est invité à présenter au Conseil général un bref rapport sur les points suivants :

- 1. Liste des syndicats, sociétés et associations intéressant la commune de Milvignes ;*
- 2. Liste des syndicats, sociétés et associations qui pourraient présenter un intérêt pour Milvignes ;*
- 3. Nom des communes (villages) membres de ces entités ;*

4. Prestations et avantages pour la commune et les citoyens des communes membres ;
5. Coûts annuels pour Milvignes comparés avant et après la fusion et évolution des clés de répartition entre communes membres ;
6. Nombre de collaborateurs et conséquences pour les communes membres en cas de recapitalisation de Prévoyance.NE ;
7. Conditions de sortie des syndicats, sociétés et associations, concernant le délai d'échéance et les coûts que cela impliquerait pour Milvignes ainsi que les implications financières d'une décision de sortie d'un ou plusieurs membres ;
8. Autres conséquences. »

M. Christeian Steiner (PLR), en tant que proposant de la motion, approuve le texte de l'amendement. Etant donné que le but est d'obtenir une information et non une décision, demander une information relative à tous les syndicats au lieu de un ou deux convient bien également.

*Suspension de séance de 5 minutes, à la demande de **Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts)**.*

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts est favorable à la motion amendée, mais il tient à souligner que ce n'est pas dans un but de démantèlement.

Mis au vote, l'amendement est accepté par 27 oui, 1 non et 3 abstentions.

Mise au vote, la motion amendée est acceptée par 26 oui 3 non et 2 abstentions.

17. Interpellations et questions

Interpellation de Mme Claude Grimm (PS/Les Verts). C'est une interpellation concernant les holdings domiciliées dans la commune de Milvignes, en lien avec RIFRONT.

« Une majorité du Conseil général et du Conseil communal soutient le Référendum contre le report de l'harmonisation des impôts (RIFRONT). Mais le groupe PS/Les Verts a une autre position. Le slogan principal de ceux qui soutiennent le non-report de l'harmonisation des impôts des frontaliers est : « 31 communes sur 36 paient l'injustice ». Selon eux, le non-report permettra entre autres d'assurer une répartition équitable et juste des sources de revenus sur l'ensemble du territoire cantonal. Parler d'injustice, de répartition plus juste et équitable des sources de revenus : voilà qui sonne merveilleusement bien aux oreilles des citoyens, qui sont aussi des contribuables et qui ne veulent pas être totalement tondus... Mais ces affirmations reflètent-elles vraiment la réalité ? Nous savons que ce sont principalement les communes industrielles du Haut du canton qui paieront au prix fort, sur leurs finances communales déjà fort mal en point, les conséquences de ce non-report. Certes, nous sommes des élus de Milvignes et en ce sens, nous sommes censés défendre les intérêts de notre commune. Mais quel intérêt aurions-nous, en tant que conseillers généraux et citoyens de ce canton, à voir par exemple La Chaux-de-Fonds, troisième ville de Suisse romande, être mise sous tutelle par l'Etat ? Notre rôle est de voir, au-delà des intérêts particuliers, l'intérêt du canton dans son ensemble afin d'assurer une certaine équité des ressources au niveau cantonal. N'en déplaise à certains, Milvignes est une commune riche ou du moins relativement riche. Si elle ne l'était pas, elle ne pourrait pas se permettre d'avoir le taux d'imposition des personnes physiques le plus bas du canton. Par ailleurs, Milvignes a largement bénéficié de la

réforme de l'imposition des entreprises. Pour 2016 seulement, notre commune a gagné CHF 780'000.- grâce au fonds de répartition, principalement grâce à la part répartie en fonction de la population. Les années précédentes, cette somme était très certainement supérieure, la conjoncture ayant été meilleure. Sans cette réforme, Milvignes ne toucherait pas ces montants. Enfin, et c'est peut-être moins connu, Milvignes a sur son territoire des holdings dont la ou les sociétés de production ont leur siège dans le Haut du canton, entre autres. Ces holdings servent presque exclusivement à l'optimisation fiscale en aspirant une partie du bénéfice de l'entreprise, en facturant très chèrement son « activité » et en se constituant un capital avec les dividendes accumulés de la société-fille. Comme unique actionnaire-employé de la holding, le patron prend généralement l'option de placer le siège social près de son domicile, domicile qu'il a généralement choisi en fonction des avantages fiscaux dont il peut bénéficier personnellement, lui-même payant des impôts sur le revenu et Milvignes étant la commune où les impôts sont le plus bas... il s'y concentre donc autant des holdings que des actionnaires. En résumé, on peut dire que beaucoup de gros salaires et de bénéfices sont réalisés dans le Haut, mais sont taxés dans le Bas ou hors canton. Voici notre question : Est-ce que le Conseil communal peut nous indiquer combien ce phénomène lié aux holdings rapporte à la commune de Milvignes ? »

Mme Edith Aubron Marullaz (Conseil communal). Le service des contributions communique des montants concernant les impôts de la commune, mais pas dans les détails. Le Conseil communal ne peut malheureusement pas répondre à cette question de manière chiffrée.

Question de M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)

« Lors du dernier Conseil général, nous avons demandé quels montants avaient été engagés et quelles actions avaient été menées par le Conseil communal pour soutenir le référendum de la Rifront. On nous avait répondu « Le coût équivalent à une édition du Milvignes Infos, ce qui correspond à environ CHF 2'000.-. Qu'en est-il aujourd'hui ? »

M. Grégory Jaquet (Conseil communal). Le Conseil général a chargé le Conseil communal de soutenir le NON au report de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers le 27 avril dernier. Au mois de juin, le Conseil communal a informé de ce qu'il avait engagé comme soutien, tenant compte du choix de la majorité, mais également de l'existence d'une minorité, ce qui était aussi le cas dans le collège exécutif. Le Conseil communal n'a pas soutenu la récolte de signatures, car elle s'opposait à une décision du parlement, et il n'a pas tenu de conférence de presse, ni pris la parole publiquement. Il n'y a eu que l'utilisation du Milvignes infos, ce qui représente une valeur de CHF 2'000.-, tenant compte que la feuille d'information était de toute façon publiée. Depuis le mois de juin, le référendum a abouti et on est passé à une campagne de votation. Le Conseil communal a alors été à nouveau sollicité par le comité référendaire pour un soutien financier de CHF 1.50 par habitant. Le Conseil communal s'est donc interrogé sur le soutien à apporter de manière à respecter le souhait du législatif et il a choisi d'accepter un soutien équivalent à CHF 1.- par habitant, soit environ CHF 9'000.-. Cela correspondait à ce qui paraissait être une juste répartition à l'égard de toutes les communes concernées et suivait la décision du législatif. Ce montant a été annoncé à la Commission financière par souhait de transparence. Le Conseil communal a publié un communiqué dans le Littoral Région, indiquant les arguments issus des débats du 27 avril, lesquels figurent dans le

procès-verbal, et faisant mention également des majorités et de l'existence des minorités au sein du législatif et de l'exécutif.

Question de Mme Sylviane Robert Volpato (PS/Les Verts)

« En tant qu'utilisatrice occasionnelle depuis peu du service Velospot de Neuchâtelroule, j'ai pu apprécier l'efficacité de ce système et rencontrer d'autres personnes qui l'utilisent et en sont satisfaites. Mais depuis Bôle, l'accès aux bornes n'est pas aisé et restreint l'utilisation des vélos puisque les 2 bornes de Milvignes se situent près du lac (une à Auvernier et l'autre à Colombier, Bas des allées). Des habitants de Bôle aimeraient profiter de ces vélos sans avoir à prendre le bus ou la voiture pour accéder à une borne. J'ai donc jugé opportun d'écrire à Neuchâtelroule pour savoir si des bornes pouvaient être installées ailleurs qu'au bord du lac, même si l'effort de pédalage est plus important, par exemple dans le bas du village de Bôle ou à la gare de Colombier. J'ai reçu une réponse du coordinateur de Neuchâtelroule qui m'a fait un bref historique en précisant que depuis 2015 la majorité des communes du littoral avaient souhaité rejoindre le réseau, dont Milvignes qui a fait installer les 2 bornes. Il a ajouté « Nous sommes bien entendu à disposition de la commune de Milvignes pour la densification du réseau (nous préconiserions alors la gare de Colombier plutôt que Bôle pour des raisons de dénivelé) ». Ma question est : depuis l'installation de ces bornes, est-ce qu'une estimation ou un bilan de fréquentation a été fait ? Et quelles seraient les conditions pour installer une borne à la gare de Colombier ? »

Mme Josette Schaer (Conseil communal). Un bilan est fait annuellement concernant l'utilisation de ces vélos, qui est croissante. Les prochaines statistiques tomberont au mois de septembre. La question de la pose d'une station à Bôle pour des raisons d'équité envers les trois villages a été abordée au départ. Le problème du dénivelé est qu'en été il faut réapprovisionner fréquemment ces stations, soit jusqu'à trois fois par jour, ce qui est une maintenance importante. Les vélos peuvent être déposés à n'importe quelle borne et la montée à Bôle pourrait décourager à les déposer là, ce qui nécessiterait donc un réapprovisionnement fréquent de la station. Ce n'est pas la borne, qu'on appelle « potelet », qui coûte cher pour la commune, mais l'acquisition des vélos et leur entretien, ainsi que le réapprovisionnement dans la station. Un projet pilote a été lancé à la Chaux-de-Fonds avec des vélos électriques, lequel n'a pas été concluant en raison du vandalisme. Milvignes a été assez épargnée jusqu'ici par rapport à d'autres communes, mais il est clair que du vandalisme sur des vélos électriques a un autre coût. Donc ce projet a été abandonné. Toutefois, le coût d'installation d'une station supplémentaire peut être étudié.

18. Communications du Conseil communal

Mme Josette Schaer (Conseil communal) répond à la question qui a été posée par Mme Kurowiak concernant les parcelles non-bâties et le terrain agricole de la commune. La surface totale des biens-fonds communaux en zone de non-urbanisation s'élève à 328.6 hectares. Il s'agit de zones agricoles, ce qui inclut forêts, vignes et terres agricoles. Il s'agit aussi de zones de protection paysagère. 309 hectares de ces zones sont situés sur les Communes de Coffrane, Montmollin, Rochefort, Boudry et Corcelles-Cormondèche. Ce sont pour leur grande majorité des forêts qui sont entretenues selon contrat avec le service forestier de Rochefort. Le

reste se répartit en quelques parcelles de vignes, quelques parcelles agricoles, toutes louées et entretenues, et une vaste zone de protection paysagère de plus de 80 hectares. Cette zone de protection est située sur le domaine de la Grande-Sagneule qui, elle, est louée au syndicat d'élevage de Boudry Est. Les parcelles situées sur le territoire communal sont également réparties en une très grande proportion de forêt, principalement sur les hauts de Bôle et de Colombier, quelques parcelles viticoles louées à des encaveurs de la commune, une minime part de terre agricole située en face de Champ-Rond, entretenue comme telle, ou de la protection paysagère tout autour des zones d'ancienne localité. Un état des lieux avec répartition des zones et carte du territoire sera joint au rapport traitant de la motion du PS/Les Verts sur les biens-fonds et bâtiments communaux lors du Conseil général de novembre.

19. Divers

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts) rappelle son interpellation faite lors de la séance du 15 décembre 2016, dont le traitement l'avait laissé satisfait à la condition d'avoir une réponse prochaine. Il s'agissait de la suite à donner à la votation fédérale du 27 novembre concernant l'initiative de sortie programmée du nucléaire. Il sollicite donc cette réponse.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). En tant que représentant de la commune au sein du syndicat intercommunal du Théâtre de Neuchâtel, l'administration lui demande chaque année un rapport d'activité. M. Künzi confirme avoir fait ce rapport et est d'avis que ceux qui ne connaissent pas le coût annuel pour Milvignes n'ont pas lu le rapport envoyé aux conseillers généraux.

M. Hugues Scheurer (PLR). Quand le Conseil d'Etat se sert du Conseil communal pour transmettre son invitation à la manifestation de soutien NHOJ, il abuse de son autorité. Le Conseil communal n'a en effet pas pour vocation d'être le facteur ou le coursier du Conseil d'Etat. Quand le groupe socialiste envisage d'employer l'interpellation interpartis pour inciter la population de la commune à accepter le NHOJ, il ne respecte pas le rôle institutionnel du Conseil général. Le Conseil général n'a pas pour vocation de donner des mots d'ordre sur des objets cantonaux sans lien ou sans incidence sur les communes. Le respect des rôles des institutions contribuerait grandement au bon fonctionnement des démocraties. M. Scheurer espère que ce genre de message ne se renouvellera pas de la part du Conseil d'Etat et que le Conseil communal sera assez sage de ne pas les transmettre.

La proposition du président, **M. Olivier Steiner (PLR)**, d'avancer d'une heure la séance de décembre du Conseil général est rejetée.

La séance est levée à 22h28.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président : Le secrétaire :

O. Steiner

J.-Ph. Favre

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, appearing as a separate paragraph.

Third block of faint, illegible text, continuing the document's content.

Fourth block of faint, illegible text, showing further details or a list.

Fifth block of faint, illegible text, possibly a concluding section or signature area.

Sixth block of faint, illegible text at the bottom of the page.